

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Laurent FURST

N° CP/2011/480 - Autres associations à vocation touristique - 2142
Avance remboursable à titre exceptionnel à l'Association "Rhin Vivant"

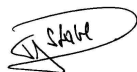
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer à titre exceptionnel à l'Association "Rhin Vivant" une avance remboursable de 30 000 € pour une durée de six mois, renouvelable une fois à la demande expresse du bénéficiaire

- de verser cette avance et de procéder à son recouvrement selon les modalités prévues dans la convention de financement annexée à la présente délibération.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à intervenir entre l'Association "Rhin Vivant" et le Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-58499-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 07/07/11